

PROTOCOLE SANITAIRE ART ET MOUVEMENT -SEPTEMBRE 2021-

- **Les parents ne pourront pas pénétrer dans les salles de danse**

Les parents, déposeront, leur(s) enfant(s) à l'**entrée** de l'établissement, puis le(s) récupéreront à la **sortie**, en respectant les gestes barrières (masque et distanciation obligatoire)

Le **port du masque reste obligatoire** pour tous les **adhérents de plus de 11 ans et les adultes**, avant d'être accueilli en cours, **mais pas pendant la pratique**.

- **Avant le cours – Contrôle du Pass sanitaire**

Les élèves seront accueillis par leur professeure devant l'entrée.

Les élèves concernés par la loi du 5 Août préconisant le Pass sanitaire obligatoire

(-Majeurs puis -Enfants à partir de 12 ans et 2 mois dès le 30 septembre et jusqu'au 15 novembre), **devront obligatoirement présenter leur pass sanitaire à leur professeure, seule habilitée à contrôler la validité du QR Code présent sur leur attestation numérique ou papier, tout en respectant la confidentialité des données via l'application « TousAntiCovid Verif ».** Et ce, à chaque cours.

Les élèves arriveront en tenue de préférence (ou se changeront exceptionnellement au vestiaire) -Disposeront d'un **sac personnel** (bouteille d'eau, petit sac pour dépôt du masque) -Accéderont uniquement avec **la tenue préconisée (voir pièce jointe)**.

-Déposeront leur sac à un endroit approprié à l'intérieur de la salle de danse

-**Se laveront les mains** avant de rejoindre leur place.

- **Pendant le cours**

La professeure donnera les consignes en début de cours et veillera à leur application.

Les règles de distanciation bien appliquées, **le masque ne sera pas obligatoire**.

La professeure jugera de la nécessité de se protéger elle-même lorsque la proximité l'imposera.

Les accessoires pédagogiques utilisés seront désinfectés avant chaque séance.

- **Après le cours**

Les élèves après s'être lavé les mains, **remettront leur masque, sortiront par un accès dédié vers la sortie**. Le groupe suivant attendra l'autorisation de la professeure pour être accueilli à leur tour, et selon les mêmes règles.

A fréquence déterminée, **la professeure procédera à des mesures d'hygiène** concernant les surfaces de contacts, l'aération.

Des opérations de nettoyage seront assurées fréquemment par les Municipalités.

Dans l'hypothèse ou un ou une élève présente des symptômes du Covid-19 ou a été contact avec une personne touchée par le virus, il préviendra ou ses parents préviendront strictement l'association pour évidemment s'abstenir de participer.

Les contacts parents-professeures se feront via l'association. La rencontre directe devra rester exceptionnelle, respecter les mesures de distanciation et le port du masque.

